## RESTAURATION COLLECTIVE HAUTBÉARN HAUTBÉARN\* **GARDERIE**



## FICHE D'INSCRIPTION 2021-2022 > R.P.I. JOSBAIG

Merci de bien vouloir renseigner obligatoirement tous les champs demandés. Toute fiche non complète et non lisible ne pourra être traitée.

ENFANT	
NOM:	Prénom :
Sexe : ☐ Fille ☐ Garçon Date de naissance : /	/ Lieu :
Adresse :	
Code postal :	VILLE :
École fréquentée en 2021-2022 : Commune :	Classe:
PARENTS OU REPRÉSENTANTS LÉGAUX	
NOM:	NOM:
Prénom :	Prénom :
☐ Père ☐ Mère ☐ Représentant légal	☐ Père ☐ Mère ☐ Représentant légal
Adresse (si différente de l'enfant) :	Adresse (si différente de l'enfant) :
Tél. domicile :	Tél. domicile :
Portable :	Portable :
Tél. travail :	Tél. travail :
Courriel:	Courriel:
FRÉQUENTATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE Pour rappel, aucune inscription ne sera prise en compte par le service Restauration Collective de la communauté de communes, merci de vous rapprocher du référent de la cantine de votre école.	
Mon enfant déjeunera à la cantine de façon (cochez les jours concernés) : ☐ régulière, toute l'année : ☐ LUNDI ☐ MARDI ☐ JEUDI ☐ VENDREDI	
□ occasionnelle  Dans ce cas, les repas doivent être réservés auprès du référent de la cantine de l'école impérativement avant le jeudi matin 09h00 pour la semaine suivante.	
Pour la <b>première semaine de la rentrée scolaire 2021-2022</b> , du jeudi 02 au vendredi 03 septembre, j'inscris mon enfant pour le(s) jour(s) suivants :    JEUDI    VENDREDI	
☐ Merci de cocher cette case si vous optez pour une restauration « sans porc » pour votre enfant.	

## **GARDERIE** Mon enfant ira à la garderie (cochez les jours concernés) : • garderie du matin (7h30-8h45) : ☐ MARDI □ JEUDI □ VENDREDI ■ LUNDI ☐ LUNDI ☐ MARDI ☐ JEUDI ☐ VENDREDI • garderie du soir (16h30-19h) : Se reporter au règlement intérieur du service périscolaire. ALLERGIES ALIMENTAIRES OU AUTRES PATHOLOGIES À SIGNALER Se reporter au protocole décrit dans le règlement de fonctionnement, point 2, page 2. L'enfant a-t-il un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) alimentaire ? ☐ Oui, date de la commission PAI : Renouvellement à prévoir le : Autres (précisez) : **FACTURATION** Qui règlera les factures de restauration collective et/ou de garderie? ☐ La mère ☐ Le père Le représentant légal En cas de garde alternée de l'enfant, merci de préciser les modalités de facturation : Pour les semaines paires, la facture sera réglée par : La mère ☐ Le père Pour les semaines impaires, la facture sera réglée par : La mère ☐ Le père Si nécessaire, vous pouvez apporter des précisions : VALIDATION DES INFORMATIONS DONNÉES Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement ci-joint, et m'engage à le respecter. J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations données. J'autorise les responsables à prendre toutes les mesures médicales ou chirurgicales reconnues nécessaires.

Signature Père:

uniquement: Facebook, site Internet et magazine).

Date:

Signature Mère:

Cette fiche est à remettre impérativement au personnel de l'école en charge des inscriptions « cantine » avant le 25 juin 2021.

☐ J'autorise mon enfant à être photographié ou filmé dans le cadre de reportages réalisés par les services de la Communauté de Communes du Haut-Béarn (pour une utilisation sur les outils de communication de la collectivité

Signature représentant légal :